



Mineur justice de proximité : avocat d'office ?

Par **veve**, le **02/11/2007** à **18:11**

mon fils de 16 ans, sans antécédent judiciaire, est convoqué le 9 novembre 2007 devant le tribunal de proximité pour tapage nocturne, le soir de son anniversaire (anniversaire fêté à la maison le 11 avril dernier. je précise que tous les voisins avaient été avertis de la fête.

quelqu'un a dû cependant appeler anonymement la police ou bien encore porter plainte : les policiers ne nous ont rien dit. est-il d'ailleurs normal de ne pas connaître le plaignant ?)

je dois l'accompagner au tribunal de proximité, vu qu'il est mineur.

un mineur devant la justice a droit à un avocat commis d'office (depuis peu, je crois)

est-ce aussi le cas pour la justice de proximité ?

on m'a donné des infos contradictoires sur cette question.

un avocat m'a dit que oui

au tribunal on m'a dit que non.

qu'en déduire ?

n'est-il pas préjudiciable pour un ado d'être devant un tribunal pour de tels faits, sachant qu'il a déjà été convoqué au commissariat le lendemain de son anniversaire ?

cette affaire prend des proportions incroyables, d'autant plus que c'est la 1ère fois qu'il y a du bruit chez nous en 15 ans.

il se trouve que sa classe visite le tribunal le jour même, 9 novembre.

il risque fort de rencontrer ses camarades et professeur au tribunal.

j'ai demandé un renvoi de l'affaire, il y a déjà 3 semaines : pas de réponse...

que me conseillez-vous ?

merci